

montant d'argent qui sera dépensé d'après ce projet. A mon avis, les fonds ne seront pas disponibles. Quelle institution consentira à prêter 60 p. 100 du coût d'une maison et d'un terrain, sachant que le Gouvernement aura en commun avec elle une hypothèque grevant de 80 p. 100 la valeur de la propriété. Je ne connais pas d'institution qui prêtera de l'argent dans de telles circonstances.

Le très honorable M. MEIGHEN: Mon très honorable ami a probablement raison, s'il ne songe qu'aux institutions commerciales de prêt instituées dans le but de faire des profits. Mais je crois que le bill prévoit la coopération des provinces qui pourraient établir des institutions de prêt. C'est par ce moyen que le fédéral aidera les initiatives municipales et provinciales. Si le très honorable collègue examine le bill, il verra qu'on y inclut le dégagement et le réaménagement des zones surpeuplées avec la construction de maisons plus convenables destinées aux petits salariés.

Il est facile de critiquer la mesure, mais j'attire l'attention au fait qu'un comité de l'autre Chambre a passé plusieurs semaines à délibérer sur cette question. Je me rappelle que même autrefois, lorsque j'étais encore membre de l'autre Chambre, les députés réclamaient à grands cris des projets de logement. Ils ne connaissaient l'idée que de nom. On institua finalement un comité qui formula uniquement des conclusions. Le projet en discussion en est évidemment la suite. J'ai lu le débat qui a eu lieu à l'autre Chambre pour m'en assurer. Après cette lecture, il me suffira de dire qu'on semble avoir tenu comme acquis que ceci est bien le plan proposé par le comité. Et je dirai en passant que l'un des membres du comité, bien qu'opposé au Gouvernement, a tout de même appuyé le projet.

Il s'agit de savoir si nous aurons ou non un plan de logement. Je crois que le comité, composé de députés des deux partis, a probablement fait de son mieux et que le bill représente son œuvre. Si l'une ou l'autre Chambre décide de rejeter ses conclusions, tant pis; mais dans ce cas, j'espère ne plus jamais entendre ni sénateurs ni députés réclamer à ce sujet.

Ce sera peut-être une municipalité qui prêtera. Il se peut que la cité de Montréal ou celle de Toronto désire dégager certaines zones. Si la ville fournit 60 p. 100 de l'argent, nous dirons: "Nous vous aiderons en vous donnant 20 p. 100..."

L'honorable M. DANDURAND: En vous prêtant 20 p. 100.

Le très honorable M. MEIGHEN: ...en vous prêtant 20 p. 100, et en partageant vos L'hon. M. DANDURAND.

responsabilités. Mon honorable vis-à-vis (l'honorable M. Dandurand) émet l'idée neuve que l'argent serait encore mieux accueilli si on en faisait un cadeau pur et simple. Sans doute que ce serait plus agréable, et les gens seraient bien plus disposés à en profiter. Mais si l'honorable collègue avait les responsabilités de l'administration, il n'entreprendrait pas une proposition semblable. Nous prêtons l'argent. Le taux d'intérêt sera probablement peu élevé. Voilà la méthode qu'on a choisie pour aider en l'occurrence. La responsabilité ne retombe pas sur le dominion, en premier lieu. Nous ne jouerons qu'un rôle secondaire et auxiliaire. Nous disons: "Voici ce que nous sommes prêts à faire. A vous maintenant."

L'honorable M. HARDY: Les municipalités ne seraient-elles pas obligées de se faire autoriser par les gouvernements provinciaux respectifs?

Le très honorable M. MEIGHEN: Oui. Des lois sur le logement ont été adoptées par quelques provinces, mais je ne sais pas au juste lesquelles. Jusqu'à récemment, une municipalité n'avait pas le pouvoir nécessaire, d'après le Code municipal. Il faudrait une loi spéciale, si l'on n'en a pas encore adopté, et si on l'a fait, c'est tout récemment.

L'honorable M. HARDY: Le très honorable collègue d'Eganville (le très honorable M. Graham) a fait observer que les compagnies de prêt ne consentiraient jamais à prêter 60 p. 100 en plus d'un autre prêt fédéral de 20 p. 100, les deux formant un total de 80 p. 100. Les honorables collègues qui font partie des conseils d'administration des compagnies de prêt n'hésiteront pas à admettre avec moi qu'il serait difficile de trouver une seule compagnie qui avance plus de 50 p. 100 sur des immeubles, surtout de ce temps-ci. Les membres des conseils de ville et des conseils municipaux en général ne sont d'ordinaire pas ceux qui paient les plus gros impôts, et nous savons comment il pèchent par excès de générosité lorsqu'il s'agit de subventions ou de prêts, peu importe l'objet. Je suis tout à fait convaincu que des avances de 60 p. 100 en sus de prêts de 20 p. 100 du gouvernement fédéral entraîneraient dans un avenir rapproché des pertes désastreuses pour les municipalités imprudentes. Et il est difficile aujourd'hui de trouver au Canada des municipalités qui ne le sont pas.

Le très honorable M. GRAHAM: Mon très honorable ami (le très honorable M. Meighen) parlait hier de gens à théories. Je pourrais en faire autant. En théorie, le projet de logement est excellent, quand on en